

COMPTE-RENDU

Accueil par Mme MOULIN-CIVIL, Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes salue le fait que le plénier soit accueilli dans les locaux du Rectorat pour la première fois.

Intervention de M. Michel DELPUECH, Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes:

Il s'agit de la deuxième réunion du plénier après son installation en juin dernier dans les locaux de la Préfecture de Région.

Il est rappelé que cette instance repose sur la logique du quadripartisme (Etat, Région, Partenaires Sociaux), qu'il convient de faire fonctionner en bonne intelligence.

C'est un lieu important pour la politique de Formation qui permet de consolider le lien entre emploi, formation et orientation.

Les différentes commissions se sont installées au cours des dernières semaines.

M. Le Préfet a ensuite développé les points d'actualité suivants sur des politiques de l'Etat :

Emploi :

La région Auvergne Rhône-Alpes compte 39 100 DE de cat A avec une baisse de 2,3 % sur un an, avec une baisse plus marquée pour les jeunes (- 4,8 %). On note aussi que le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus et de longue durée ne se réduit pas.

Par ailleurs, il faut souligner le succès remarquable de la mesure pour l'aide à l'embauche dans les PME (500 €/ trim.) : depuis le début de cette mesure, plus de 130 000 embauches ont eu lieu en région.

Formation :

Le plan 500 000 est un plan de formation favorisant la montée en qualification et l'accompagnement au retour à l'emploi pour lequel la Région Auvergne Rhône-Alpes ne participe pas.

Ainsi, 73 000 personnes en ont bénéficié avec un taux de réalisation > à 80%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

Le taux de retour à l'emploi atteint 61,5% en sortie de formation.

Compétitivité :

L'effet CICE est visible avec 2Mds d'€ pour les entreprises, dont 1,3 Mds en trésorerie et 700 000 € en logique de report.

L'ordre du jour est le suivant :

- Modification du règlement intérieur
- Avis sur les campus des métiers et des qualifications
- Présentation de la méthodologie de la carte des formations initiales professionnelles pour la rentrée scolaire 2017

Mme Stéphanie Pernod Beaudon, vice-Présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage du Conseil régional remercie Mme La Rectrice d'accueillir cette réunion dans les locaux du rectorat.

Elle rappelle qu'avec la réunion de l'après-midi, il y aura trois réunions du Bureau du CREFOP en 2016 et que toutes les commissions ont été installées et ont une date de réunion prévue pour 2017. Au sein de la Commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours professionnels qu'elle co-préside, il a été demandé aux co-animateurs du groupe de travail « orientation » de lancer les travaux rapidement.

Elle mentionne que le calendrier fixé pour la rédaction du Contrat était la fin du 1^{er} semestre 2017 pour l'ensemble des partenaires présents au CREFOP car 2017 sera l'année de l'élaboration du CPRDFOP.

Ainsi, lors du bureau du 11 octobre, a été actée la mise en place d'un Groupe projet porté par le secrétariat quadripartite.

Elle fait également le point sur le calendrier, rappelant que le CPRDFOP devait être prêt pour la fin du 1^{er} semestre 2017 et que les commissions étaient le lieu de mise en œuvre concrète du CPRDFOP.

L'espace collaboratif a été abordé, indiquant qu'il était maintenant opérationnel.

La Région va voter son deuxième budget et sa mise en œuvre territoriale. Il se fixe comme objectif de mieux approcher les offres de formation et les besoins des entreprises et, pour cela, de travailler avec les partenaires pour une meilleure adéquation.

Cinq publics spécifiques sont identifiés : seniors, femmes (en reconversion ou pour retour à l'emploi), travailleurs handicapés (travail avec AGEFIPH : formation et outils de formation adaptés), publics très éloignés de l'emploi (convention RSA - chantiers d'insertion), jeunes (accompagnement après le bac).

La Région va se doter de critères de performance (formation à évaluer pour voir si elles atteignent l'objectif fixé : taux d'insertion par exemple).

Enfin, la Région estime qu'un travail spécifique est nécessaire pour les publics très éloignés de l'emploi (formation et accompagnement social) avec des prises en charge adaptées.

N'ayant pas eu de déclaration préalable suite à la demande de M. Le Préfet de Région, l'ordre du jour est abordé.

1. Modification du règlement intérieur

Le secrétariat quadripartite a travaillé à cette proposition suite au plénier du 29 juin.

La proposition de modification est la suivante :

Dans le paragraphe 2.5.2 « Modalités du RI », ajouter après le dernier paragraphe,

« Le comité plénier ou le bureau, en fonction de leurs compétences respectives, confie aux commissions l'organisation de la préparation des avis qui seront soumis à la validation du comité plénier ou du bureau ».

Observations :

FSU : demande à ne pas confier sans cesse les travaux aux commissions ou au bureau sans passer par le plénier.

Ainsi pour la FSU, l'annonce du groupe de travail CPRDFOP va à l'encontre de ces mots.

Réponse de M. Le Préfet : cela vise à éviter la dispersion et la confusion. Il faut respecter les textes ; d'où l'idée de faire un retour au plénier et au bureau.

Les instances que sont les commissions associent une large représentativité.

→ La modification est adoptée à l'unanimité

2. Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

Intervention de Mme La Rectrice

L'objectif des Campus des métiers et qualifications est de moderniser et valoriser la formation professionnelle.

Ce sont des pôles d'excellence qui visent à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Ils répondent à des enjeux économiques nationaux ou régionaux forts. Ce sont de véritables écosystèmes qui sécurisent les parcours des jeunes. Il est rappelé que ces campus sont portés par le Conseil régional et les trois académies.

Par ailleurs, la commission FTLV a longuement échangé lors de sa dernière réunion sur la pertinence de ces trois projets.

Présentation rapide des 3 projets de Campus des métiers et des qualifications (4^{ème} appel à projet) par Yves GUYOT, DAET de l'académie de Grenoble et coordonnateur des stratégies académiques sur les Campus des métiers et des qualifications pour la région académique (une présentation a été projetée et est jointe au présent compte rendu)

Les Campus des métiers et des qualifications sont des écosystèmes fondés sur une logique partenariale très forte entre les mondes de la formation (du secondaire au supérieur), de la recherche et de l'entreprise. Ce sont des outils d'aménagement et de valorisation du territoire qui permettent un accès équitable à la formation et le maintien de la cohésion sociale. Ils s'inscrivent dans les politiques régionales de développement économique (filières d'excellence, d'avenir ou spécificités locales). De par leur construction ils favorisent la formation tout au long de la vie et assurent une sécurisation des parcours par un continuum entre la formation professionnelle de tous niveaux (secondaire, supérieur), initiale et continue pour les salariés en entreprise, la recherche-innovation, en appui sur différents outils (établissements publics, privés sous contrat, CFA, CCI...). Le label national est délivré pour 4 ans renouvelables.

On notera qu'à ce jour, le territoire Auvergne-Rhône-Alpes compte 20 % des campus des métiers et des qualifications français.

- **Campus thermalisme, bien-être et pleine santé** (Académie de Clermont-Ferrand) :
 - Etablissements « tête de réseau » : Lycée professionnel Valéry Larbaud à Cusset - Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand – CREPS Vichy-Auvergne à Bellerive-sur-Allier
- **Campus numérique Drôme -Ardèche « réseaux, objets connectés, applicatifs et usages »** (Académie de Grenoble) :
 - Etablissements « tête de réseau » : LPO J. Algoud Laffemas à Valence, Astier à Aubenas – Université Grenoble Alpes et Grenoble INP - antenne de Valence (ESISAR)
- **Campus lumière intelligente et solutions d'éclairage durables** (Académie de Lyon) :
 - Etablissements supports : LPO Edouard Branly à Lyon, Cluster lumière, Universités 1 et 3, INSA, ENTPE, ENSATT

La commission FTLV a émis l'avis suivant :

« Les documents soumis à la commission FTLV du CREFOP ont obtenu un consensus, excepté de la part de deux organisations syndicales de salariés : FSU qui regrette la mauvaise articulation école-entreprises, la faible lisibilité des voies de formation, et les contraintes sur l'utilisation des plateaux techniques, ainsi que FO qui a complété les propos de la FSU sur le manque d'attention portée aux niveaux V. »

Des évaluations, à mi-parcours ainsi qu'en fin de parcours, auront lieu afin d'étudier un éventuel renouvellement du campus.

A la suite de cette présentation, des échanges ont eu lieu :

La FSU est revenue sur le terme « consensus », qui n'est pas satisfaisant. Elle rappelle qu'elle a toujours manifesté son opposition aux campus des métiers et des qualifications et qu'elle était déjà opposée aux lycées des métiers. Elle a déjà fait des remarques d'ordre général à l'occasion de la commission FTLV. Elle regrette l'absence de bilan, l'association du public et privé à tous les niveaux. Des adaptations sont nécessaires et il faut veiller à ne pas être au service direct de certaines entreprises du territoire.

Le concept de mixité n'est pas suffisamment mis en avant et les contraintes d'utilisation des plateaux techniques pas assez prises en compte. La lisibilité des voies de formation pose problème et le devenir des plus petits niveaux n'est pas connu.

La DRAAF participe activement à ce dispositif et a même proposé à Mme La Rectrice de Clermont-Ferrand d'assurer la direction du CMQ situé à Aurillac.

L'UPA revient sur l'intervention précédente (FSU). Elle souhaite depuis longtemps une meilleure collaboration et une insertion durable des publics. L'engagement de l'ensemble des partenaires tend à aller vers un consensus général. Il faut reconnaître le travail de l'ensemble des commissions. Il est noté que sur les territoires les engagements sont pris par les forces économiques et de formation.

La Comue de Grenoble appuie l'intérêt des campus.

La réussite des CMQ est liée aux moyens de coordination que l'on est capable de mettre en place. Il faut évaluer les moyens nécessaires à mettre pour qu'ils soient une réussite et mettre une impulsion de direction pour avoir un effet visible.

La CFDT interroge sur la relation campus et pôle de compétitivité/ quelles articulations ?

La réponse apportée par les experts du rectorat est que les clusters ou pôles de compétitivité sont associés, par ex Techtera pour le Campus Textile-Mode-Cuir-Design.

La CFTC indique que ces projets pourront concourir au rayonnement de la région et de la France.

La CCI Rhône-Alpes reste favorable aux CMQ, comme elle l'avait indiqué lors de la réunion de la commission FTLV.

M. AMPRINO souligne une démarche remarquable qui conjugue trois dimensions de façon concrète : développement économique des entreprises, formation quels que soient les niveaux, la R&D avec des entrées sectorielles et territoriales.

Le CESER rappelle son rapport concernant l'alternance en 2016, dans lequel les campus étaient soutenus.

Réponse du Rectorat : les pôles de compétitivité sont systématiquement associés au CMQ.

Le préfet propose un avis favorable en soulignant la qualité des formations mises en œuvre, la réponse à des besoins économiques, la logique d'aménagement du territoire, l'implication des différents partenaires (entreprise, recherche, ...). Le suivi et l'évaluation dans la durée sont intéressants.

→ **Le consensus est obtenu sauf de la part de la FSU et de FO.**

3. Cartes des formations professionnelles (voie scolaire et apprentissage) pour la rentrée scolaire 2017

Mme la Rectrice rappelle les décrets relatifs aux régions académiques qui fixent un nouveau cadre avec le nominateur pour les régions comportant plusieurs académies d'une fonction de Recteur de région académique. La rectrice de région académique, après avoir recueilli l'accord des autres recteurs de la région, fixe les orientations stratégiques et les choix de l'Education nationale en matière de formation professionnelle.

L'élaboration de la carte s'est faite dans le cadre d'une phase de transition, car l'exercice a été mené sans pouvoir s'appuyer sur le CPRDFOP qui est en cours d'élaboration.

Mme la Rectrice précise que les acteurs se sont attachés pendant cette phase transitoire à assurer une continuité de l'action qui s'est traduite par la lettre d'orientation co-signée par le président du Conseil régionale, la rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, document qui a précédé le lancement d'un appel d'offre à projets.

Parallèlement, le ministère de l'éducation nationale a souhaité mettre en œuvre un plan 500 nouvelles formations sur le territoire national tourné vers les métiers d'avenir et en tension. Ce plan offre une véritable opportunité de redéployer les cartes par la transformation de l'offre et par l'ouverture de nouvelles formations.

Un véritable travail de concertation a été réalisé par les trois académies avec la direction des lycées de la région pour élaborer une carte globale, cohérente, et qui prenne mieux en compte les zones limitrophes aux trois académies et le potentiel des CMQ.

Un pilotage national a été mis en place afin que chaque région académique puisse faire état de ces projets d'ouvertures. Concernant la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, le projet est globalement accepté pour le ministère et pris en compte dans les dotations académiques.

Suite aux travaux conduits le 28 novembre au sein du groupe technique qui élabore les propositions d'avis sur la carte des formations, avis présentés ensuite à la commission de la formation tout au long de la vie, Mme la rectrice informe l'assemblée que plusieurs sujets ont été identifiés pour être travaillés au sein du CREFOP

- Le développement cohérent des niveaux et des voies de formation scolaires et en apprentissage qui n'installe pas de concurrence mais une complémentarité
- Le principe d'un appel à projet qui permet d'apporter une réponse réactive aux évolutions des métiers et la nécessité de structurer l'offre de formation sur les territoires dans une vision à long terme (exemple des campus des métiers et qualifications)
- L'accès des publics les plus fragiles au premier niveau de qualification, la maîtrise d'un socle de compétence et de connaissances et l'articulation des diplômes, garant de la maîtrise de ce socle et titres professionnels et les blocs de compétences
- L'importance de conduire des travaux d'analyse des besoins par filière et par territoire. il faudra réfléchir à des modalités de travail au sein du CREFOP afin d'apporter les éclairages nécessaires au développement de l'offre.
- Enfin, le développement de l'apprentissage en EPLE, la mixité des parcours et la mixité des publics, véritable enjeu pour décrocher les parcours de formation et pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes.

Marc Chile représentant la DRAAF rappelle que le secteur agricole compte 121 établissements sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il existe des orientations propres à l'enseignement agricole : formation agricole et générale avec priorité au cœur de métier. Il faut porter une attention particulière à la fragilité de certains établissements. Le souhait de développer l'agro-écologie est une priorité.

Mme Stéphanie Pernod-Beaudon, vice-Présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage du Conseil régional indique le souhait de la Région de continuer le travail de collaboration pour élaborer des cartes permettant une cohérence dans le suivi des formations. Cette co-rédaction permet d'éviter la concurrence dans les voies d'accès à la formation.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité améliorer la concertation avec les établissements privés pour avoir une vue globale.

La commission FTLV reviendra sur la carte lors de sa réunion du 12 janvier 2017.

Présentation de la carte par Patrice GAILLARD, DAFFPIC de l'Académie de Lyon (une présentation a été projetée et est jointe au présent compte rendu)

Cette carte répond aux besoins des métiers d'avenir et en tension. Les critères d'éligibilité permettent l'adaptation de l'offre ouvertures/ fermetures, la structuration de l'offre de BTS et le soutien à l'insertion et l'adaptation des compétences.

Sur 205 projets expertisés, 97 ont été retenus, 26% des projets concernent le privé.

Tous les niveaux sont concernés et 671 nouvelles places sont offertes.

La répartition est conforme aux poids des trois académies.

Présentation par Audrey BOURGOIS-HENOCQUE, Directrice de la formation continue et apprentissage (une présentation a été projetée et est jointe au présent compte rendu)

Quelques chiffres :

- 203 projets de création de nouvelles sections d'apprentissage
- 51 projets d'ouverture de Titres Professionnels (TP), 8 mentions complémentaires (MC)
- 17 titres professionnels correspondent aux besoins de recrutement exprimés par les branches professionnelles en CPNE
- On notera des ouvertures en grand nombre sur le niveau V et III, favorisant un 1er niveau de formation soit dans le secondaire, soit dans le supérieur.

Examen des projets non consensuels de l'apprentissage

- 80 projets non consensuels débattus dans l'enseignement secondaire
- 67 projets non consensuels débattus dans l'enseignement supérieur.

A l'issue du GT, consensus sur :

- 39 projets de l'enseignement secondaire,
- 60 projets de l'enseignement supérieur

La prochaine réunion de la commission FTLV examinera des projets soumis au vote des élus à la CP de février et des projets non retenus.

A la suite de ces présentations, des échanges ont lieu :

La FSU n'a pas souhaité faire d'intervention sur la voie scolaire, car elle a trouvé intéressant que les académies aient pu se saisir du plan 500 formations.

Concernant la position de la Région, elle regrette fortement que la formation des jeunes se règle par la voie d'une « politique politicienne ». (sic).

Si elle trouve intéressant de s'assurer de l'élévation du niveau des qualifications, elle s'étonne de la mise en œuvre des nouvelles formations et s'interroge sur le devenir de jeunes qui suivent ces formations.

Elle demande d'où vient le consensus sur les 56 demandes et se questionne sur des sections qui accueillent très peu d'apprentis pour lesquelles des avis favorables sont donnés.

Les dossiers sont bâtis sur les lettres d'engagement d'entreprise. Quelle est la fiabilité de ces lettres ?

On assiste à une inflation de sections par apprentissage et la FSU demande un bilan par section, ainsi que du devenir des lettres d'engagement.

Il faut tenir compte du fait qu'il n'est pas facile de trouver des contrats d'apprentissage.

Concernant la voie scolaire, il est nécessaire de travailler avec le SEN: les élèves doivent pouvoir trouver un accueil dans les entreprises.

Mme Pernod-Beaudon répond que les élus font de la politique et prennent des orientations, c'est pour cela qu'on les élit, et que son souci est d'articuler au mieux la formation et les possibilités d'emploi afin que les jeunes s'insèrent au mieux professionnellement, et l'apprentissage a fait la preuve de cette insertion, cette voie doit être valorisée, et ne pas être une voie par défaut.

L'UPA regrette la suspicion sous-entendue par le FSU. Elle trouve que les propos tenus reflètent une vision dépassée. C'est la notion de « vraie » vie économique qui permet à l'apprentissage d'être une voie d'insertion durable. Il faut faire en sorte que l'on continue dans cette voie.

La CFDT souligne l'intérêt de la présentation du coordonnateur de la région académique pour la carte des formations professionnelles : rôle du Plan 500 formations, intérêt de voir au-delà des chiffres pour motiver les ouvertures et les fermetures.

Concernant l'apprentissage, elle réaffirme l'importance de cette voie de formation qui est un levier d'intégration des jeunes dans l'emploi.

Le CESER indique que, dans la continuité des dernières années, on continue à observer une hausse des formations par apprentissage dans le supérieur : il serait intéressant de connaître les motivations et raisonnements qui ont conduit à ce résultat. Concernant le niveau III et particulièrement les DUT, on constate que le niveau atteint par les poursuites d'étude sur les niveaux III démobilisent les entreprises qui utilisaient cette voie pour le recrutement.

La CGT rappelle que l'exercice se situe dans la logique de continuité de convention annuelle du CPRDFP.

Dans la perspective de la construction du CPRDFOP, les organisations syndicales ont fait une proposition.

Il est important de prendre en compte des besoins dans la construction de l'offre de formation et de regarder l'impact de cette convention annuelle dans les exercices futurs.

Les réponses aux différentes interventions sont les suivantes :

- Concernant le Plan 500 formations, les fermetures (12) concernent des demandes d'établissements qui souhaitent réorienter leur offre de formation, visent des filières particulières, mais répondent parfois aussi à un besoin et constat de formations sans élèves (très rare).

Exemples : formations adapté à un besoin local (Oyonnax : maintenance du numérique, même réflexions sur éclairage performant dans le CPQ = formations d'initiatives locales)

- La Région est d'accord sur le travail à mener sur l'apprentissage dans le supérieur : il faut que ces ouvertures soient des réponses à des besoins de filières. La volonté de la Région est de faire de l'apprentissage une filière d'excellence.

Concernant la lettre d'engagement, on peut penser que les entreprises la signent en toute conscience. La filière de formation par apprentissage permet à tous les publics d'avoir une connaissance fine des métiers.

Il faut mener une réflexion sur l'enseignement supérieur et en particulier sur les filières à porter en priorité

→ Avis du CREFOP sur les présentations : avis favorable avec abstention de la FSU et de FO.